MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 avril 2019

Excusé.e.s. : Mme Corinne LE FLEM – Mme Jacqueline PANTECOUTEAU – Mme Valérie LEROUX – M. Régis BOUTIN

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
20/03/2019	Maison + terrain	La Borgnerie	ZE 70, 72, 73	M. Nicolas PEIGNÉ Mme Sonia OWCZAREK

Action en justice

Date	Désignation
22/03/2019	Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes par Madame Danielle FOUCHER épouse MENARD visant à obtenir l'annulation du permis de construire en date du 9 octobre 2018 accordé au GAEC de la Closse, au lieu-dit "la Goudais"

Restauration pour les participants au centre de loisirs d'été de l'ARCEL

Dans son organisation du centre de loisirs d'été, l'ARCEL a la particularité de fournir un repas chaud aux enfants et encadrants. Jusqu'à présent, les denrées étaient acquises par l'associations organisatrice qui se chargeait du service des repas et du nettoyage du réfectoire. De son côté, la commune mettait à disposition un agent pour la préparation des repas. Elle demandait en contrepartie le remboursement des frais de personnel correspondants.

Des négociations ont été menées entre l'ARCEL et la commune en vue de modifier les modalités financières de fourniture des repas. Il en ressort que la commune pourrait se charger et de l'approvisionnement en produits alimentaires et de la préparation des repas par le biais de l'agent assurant cette fonction durant le temps scolaire. Le service et l'entretien du réfectoire continueraient d'être assurés par l'ARCEL qui rembourserait la commune sur la base d'un prix unitaire de 3,50 €, tant pour les adultes que pour les enfants.

Une convention en ce sens va être conclue entre la commune et l'ARCEL. Le Conseil municipal en accepte les termes à l'unanimité.

Demande d'enregistrement d'un élevage porcin à la Taille

Par arrêté 2019/ICPE/067 du 1er mars 2019, Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique a ordonné une consultation du public sur la demande, présentée par la SCEA de la Taille, en vue de procéder à l'enregistrement de l'élevage de porcs au lieu-dit "la Taille" à Saint-Aubin-des-Châteaux.

Cette consultation du public se déroule du 1er au 26 avril 2019.

Le dossier présenté porte sur la demande d'enregistrement du futur élevage porcin, avec mise à jour du plan d'épandage de la SCEA de la Taille.

Après projet, l'atelier porcin de la SCEA de la Taille comptabilisera 289 truies présentes. L'engraissement de l'ensemble des porcs issus de la maternité est prévu sur le site et nécessite la création d'un nouveau bâtiment. Le nombre de porcs **produit par an** est alors estimé à 6 607 charcutiers.

L'effectif de l'élevage progressera alors d'environ 822 animaux-équivalent pour atteindre 3 125 animaux équivalent.

Le Conseil municipal a longuement débattu de ce projet. Il a notamment relevé que l'évolution de cet élevage aurait une incidence certaine sur la voirie communale avec une augmentation significative de la circulation des gros engins agricoles pour l'épandage du lisier notamment.

Au final, le Conseil municipal a émis un avis favorable à la poursuite du projet après vote à main levée : 8 voix pour et 7 abstentions.

Lutte contre le frelon asiatique – Convention de partenariat avec POLLENIZ

En 2015, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de Loire-Atlantique dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

Depuis le 1er janvier 2019, POLLENIZ est la nouvelle entité issue de la fusion des FDGDON et de la FREDON Pays de la Loire.

Afin d'assurer la continuité du plan d'action collectif, une nouvelle convention prenant en compte la modification d'identité juridique a dû être rédigée. Elle reprend les termes de la convention précédente.

Le Conseil municipal autorise la signature de la nouvelle convention et confirme les éléments contenus dans celle de 2015, à savoir :

a) Une participation communale à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
b) La désignation en qualité de référents communaux Monsieur Michel BERTRAND, Conseiller municipal, et Monsieur Pierric HOUSSAIS, agent des services techniques municipaux,
c) La fixation à 250 € de la subvention globale (avance de trésorerie) que la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux versera à POLLENIZ, somme qui pourra être revue ultérieurement par simple avenant en fonction de l'évolution du nombre de dossiers traités,

Mission d'assistance technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale

Les communes ne disposent pas toutes des moyens humains nécessaires pour assumer l'exercice de la mission d'assistance technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale.

Face à ce constat, la Communauté de Communes s'est organisée pour les soutenir dans le cadre du schéma de mutualisation adopté en décembre 2018. Elle propose désormais aux communes qui le souhaitent un accompagnement sous forme de prestations à la carte pouvant couvrir les champs suivants :

- Définition et planification des travaux d'entretien des voiries communales et chemins ruraux,
- Préparation des cahiers des charges techniques des marchés de travaux, analyse des offres,
- Suivi de l'exécution des travaux.

La commune de Saint-Aubin-des-Châteaux souhaite un tel accompagnement et autorise de ce fait la conclusion d'une convention de remboursement de prestations de services avec la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

Acquisition de terrains bordant l'Espace Castella

La commune s'est portée acquéreur auprès de Madame STOLL de 3 parcelles lui appartenant, bordant l'Espace Castella, cadastrées AB 177, AB 236 et AB 239, pour une surface de 1 752 m².

Après négociation, la propriétaire accepte de céder ces biens à la commune au prix de 3 500 € net vendeur.

Le Conseil municipal accepte cette proposition. L'acte d'acquisition sera passé en l'étude de Maîtres GAUTREAU et JOSSO, notaires à Châteaubriant.

Création de nouvelles classes à l'école Jean-Pierre Timbaud

L'ouverture de 2 nouvelles classes à l'école Jean-Pierre Timbaud à la rentrée de septembre prochain, en raison du dédoublement des niveaux CP et CE1, amène les élus à réfléchir à une solution rapide, la mieux adaptée aux circonstances.

Selon toute vraisemblance, l'on va s'orienter vers la mise en place de bâtiments modulaires, soit neufs, soit reconditionnés, en location ou en acquisition.

Monsieur le Maire est chargé de mener à bien ce dossier dans le cadre de la délégation dont il bénéficie en matière de marchés publics.

Vote des taux 2019 des impôts directs locaux

La Direction des Services Fiscaux a notifié les éléments des impositions directes de l'année 2019. Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux en vigueur en 2018.

Taxes	Bases notifiées année 2018	Taux communaux 2018	Produit fiscal 2018
Taxe d'habitation	1 365 000	13,09%	178 679
Foncier bâti	960 000	12,67%	121 632
Foncier Non Bâti	214 200	43,89%	94 012
TOTAL			**394 323**

Compte tenu de l'évolution des bases et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit devrait être supérieur de 15 183 € à celui perçu l'an dernier, soit une augmentation de 3,53 %.

Budget primitif 2019 du service assainissement

Le **budget assainissement,** adopté à l'unanimité, se chiffre, en recettes et en dépenses, à 45 663,30 € pour la section d'exploitation et 125 938,13 € pour la section d'investissement, dont 120 000 € disponibles pour des travaux futurs sur la station ou le réseau.

Budget primitif 2019 de la commune

La section de fonctionnement du **budget principal de la commune**, résumée ci-après, est arrêtée à la somme de 1 411 666,67 € tant en recettes qu'en dépenses. Les inscriptions budgétaires permettent de prélever 396 000 € pour alimenter la section d'investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	**Intitulé**	**Vote**	**Chapitre**	**Intitulé**	**Vote**
011	Charges à caractère général	345 650,00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Charges de personnel	478 200,00 €	70	Produit des services et du domaine	144 000,00 €
014	Atténuation de produits	13 900,00 €	73	Impôts et taxes	510 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	125 450,00 €	74	Dotations, subventions, particip.	451 700,00 €
66	Charges financières	12 800,00 €	75	Autres produits de gestion courante	28 900,00 €
67	Charges exceptionnelles	27 600,00 €	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	576,67 €	77	Produits exceptionnels	25 000,00 €
023	Virement à la section d'investis.	396 000,00 €	042	Op.d'ordre transfert entre sections	
042	Op. d'ordre transfert entre sections	11 490,00 €	043	Op.d'ordre int.sect.fonctionnement	
043	Op.d'ordre int.sect.fonctionnement				
	Dépenses de l'exercice	**1 411 666,67 €**		**Recettes de l'exercice**	**1 160 500,00 €**
002	Déficit antérieur reporté	- €	002	Excédent antérieur reporté	251 166,67 €
TOTAL DEPENSES		**1 411 666,67 €**	**TOTAL RECETTES**		**1 411 666,67 €**

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 958 807,67 €, sans recours à l'emprunt. Elle est détaillée ci-après.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	**Report**	**Propositions nouvelles**	**Libellé**	**Report**	**Propositions nouvelles**
Déficit d'investissement reporté		302 779,67	Affectation résultat de 2018		341 359,67
OPERATIONS FINANCIERES					
Remboursement d'emprunts		73 600,00	Fonds de compensation de la TVA		28 700,00
Dépenses imprévues		20 525,00	Virement de la section de fonctionnement		396 000,00
			Amortissement subventions		11 490,00

ECOLE PUBLIQUE NOUVELLE + CANTINE					
Travaux et honoraires extension école	3 262,00	0,00	Subvention réserve parlementaire	10 000,00	0,00
			Subvention départementale	46 000,00	0,00
			Subvention de l'Etat DETR	59 358,00	0,00
			Subvention régionale	19 300,00	0,00
TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA VIGNE					
Honoraires maîtrise d'œuvre + réseau eaux pluviales + effacement réseaux souples (1ère affectation de crédits)	39 191,00	60 809,00			
TRAVAUX VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS					
Honoraires maîtrise d'œuvre + travaux de réhabilitation (1ère affectation de crédits)		65 000,00			
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					
Révision PLU	22 534,00	9 466,00	Subvention Etat informatique école	7 000,00	
Extension réseau électrique la Bourruais	5 272,00	-472,00	Intégration subvention SYDELA (opér. Ordre		39 600,00
Logiciels informatiques Mairie	1 986,00	3 614,00			
Acquisition réserves foncières	5 722,00	15 000,00			
Acquisition terrains divers	1 886,00	0,00			
Filets pare-ballons + matériels divers terrain des sports	10 000,00	400,00			
Reprise concessions dans le cimetière		3 000,00			
Aménagement terrain local services techniques	10 113,00	0,00			
Réfection toiture local annexe Chapelle Templiers	7 800,00	-700,00			
Travaux bar Espace Castella	0,00	5 300,00			
Remplacement panneau affichage salle sports	2 000,00	0,00			
Bâtiments communaux divers	0,00	6 000,00			
Remplacement poteaux incendie	3 800,00	3 800,00			
Remplacement tracteur et autres matériels voirie	45 000,00	122 000,00			
Matériel divers (téléphone mairie + échelles meunières serv. Techn.+ divers	6 344,00	9 756,00			
Informatique école	13 741,00	3 059,00			
Mobilier divers		5 620,00			
Matériel illumination bourg	1 587,00	413,00			
Aménag arrière Esp. Castella + terrains STOLL		30 000,00			
Subvention SYDELA travaux réseau éclairage public (op. ordre)		39 600,00			
TOTAL DEPENSES	**180 238,00**	**778 569,67**	**TOTAL RECETTES**	**141 658,00**	**817 149,67**
	958 807,67			**958 807,67**	

Ce budget a été adopté à l'unanimité

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2020

Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2020 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique :

- Madame Nadia MICHEL, née EVAIN,
- Monsieur Christian NOEL,

- Monsieur Sébastien CORRE.

Vente de foin dans les prés communaux

Un agriculteur a souhaité récupérer une coupe de foin dans les champs communaux, proches de Mauny.

Cette demande est acceptée moyennant un prix d'environ 20 € la tonne qui sera versé sous forme de don au CCAS.

Location des terrains d'emprise d'antennes de téléphonie mobile

Un prestataire a fait ses offres de services en ce qui concerne la location des terrains communaux supportant des antennes de téléphonie mobile. Il propose de substituer à l'opérateur, permettant ainsi à la commune d'augmenter le montant de son loyer.

Face aux interrogations légitimes qui se posent, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

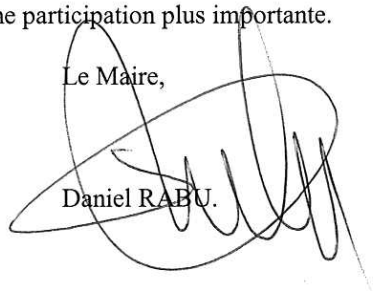
Eco Balade du 6 avril 2019

Ils étaient environ une trentaine d'Aubinois à avoir répondu à l'appel de la commission environnement – Cadre de vie pour collecter les déchets de tous ordres sur le domaine public communal le 6 avril dernier.

Il n'y a pas plus de 1/3 du territoire communal qui a été arpenté à cette occasion et malgré cela, le résultat est effarant puisque près de 200 kg de déchets ont collectés.

Cette opération méritera d'être reconduite en espérant une participation plus importante.

Le Maire,



Daniel RABU.